



REVUE DE PRESSE

JANVIER 2018

SOMMAIRE

ÉLECTRICITE	3
1. Chèque énergie - Sébastien Lecornu précise le dispositif	3
2. Compteurs Linky : un rapport du SIEIL en 2011 pose question	5
ÉNERGIES NOUVELLES	7
3. La FNCCR, Observ'ER et l'Ademe publient leur baromètre annuel de l'électricité renouvelable	7
4. Energies renouvelables - L'éolien et le photovoltaïque affichent leur dynamisme .	10
5. D'ici 2020, les énergies renouvelables devraient être compétitives face aux énergies fossiles	13
GAZ	15
6. Gaz naturel véhicule : huit projets soutenus pour déployer 100 nouvelles stations sur le territoire.....	15
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE	17
7. Une voiture électrique rechargeable sur une prise de courant ordinaire	17
8. En 2017, la vente de véhicules électriques a augmenté de 13% en France.....	19
9. Bientôt des voitures électriques capables de se recharger en une minute ?	21
10. La Norvège et la France en tête des ventes de véhicules électriques en Europe .	23

Chèque énergie - Sébastien Lecornu précise le dispositif

Source : Localtis

Date : 5 janvier 2018



©
@SebLecornu | Table ronde sur la mise en place du chèque énergie avec Sébastien Lecornu, le 5 janvier à Jouy-le-Moutier dans le Val d'Oise

A l'occasion d'un déplacement dans le Val-d'Oise et l'Eure ce 5 janvier, Sébastien Lecornu, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire a lancé officiellement le chèque énergie, qui remplace désormais les tarifs sociaux de l'énergie, et a précisé les contours du dispositif qui doit concerner 4 millions de ménages précaires.

Après avoir été testé en 2016 et 2017 dans 4 départements, le chèque énergie sera distribué sur l'ensemble du territoire national à partir du 26 mars. Il sera envoyé automatiquement par voie postale aux personnes éligibles, sans que celles-ci n'aient aucune démarche à faire au préalable, si ce n'est avoir déclaré ses revenus auprès des services fiscaux (déclaration d'impôts sur les revenus de l'année 2016) même en cas de revenus faibles ou nuls. Il faut en outre habiter dans un logement imposable à la taxe d'habitation (même si le bénéficiaire en est exonéré).

Un montant moyen de 150 euros en 2018

La liste des bénéficiaires du chèque énergie est établie chaque année par l'administration fiscale en fonction de deux critères : le revenu fiscal de référence du ménage déclaré chaque année et la composition du ménage. Le plafond du revenu fiscal de référence donnant droit au chèque énergie est par exemple de 7.700 euros par an pour une personne vivant seule et de 16.170 euros pour un couple avec deux enfants, indique le ministère.

Pour 2018, le chèque énergie va s'échelonner de 48 euros à 227 euros par foyer, avec un montant moyen de 150 euros. Le ministère de la Transition écologique a mis en place un [simulateur](#) permettant aux ménages de vérifier leur éligibilité au chèque énergie et d'en connaître le montant.

Valable jusqu'au 31 mars de l'année suivant son émission, le chèque permet de régler les dépenses d'énergie auprès des fournisseurs (électricité, gaz naturel, chaleur, gaz de pétrole liquéfié, fioul domestique, bois, biomasse ou autres combustibles destinés au chauffage ou à la production d'eau chaude). Il pourra également être utilisé pour financer des [travaux d'efficacité énergétique](#) si ces derniers répondent aux critères d'éligibilité du crédit d'impôt transition énergétique (Cite).

Aucun démarchage à domicile ou par téléphone n'est réalisé, a souligné le ministère, et les usagers ne doivent en aucun cas communiquer leurs informations bancaires ou personnelles à des personnes prétendant leur fournir le chèque énergie. Enfin, en cas de perte ou de vol du chèque énergie, il est possible de faire une déclaration en ligne sur le portail www.chequeenergie.gouv.fr ou de contacter l'assistance utilisateurs. Un nouveau chèque est alors envoyé en remplacement de l'ancien, avec une date de validité prolongée.

Compteurs Linky : un rapport du SIEIL en 2011 pose question

Source : France Bleu Touraine

Date : 15 janvier 2018

Un rapport du SIEIL en 2011 relevait déjà des incidents électriques suite à la pose de compteurs Linky dans le cadre de la phase d'expérimentation menée en Touraine de 2010 à 2011. La généralisation des compteurs Linky à toute la France avait pourtant été décidée pour la fin 2015.



Un rapport du SIEIL en 2011 relevait déjà des incidents électriques suite à la pose de compteurs Linky © Maxppp - Maxppp
Indre-et-Loire, France

Quelques semaines après l'incendie survenu mi novembre dans une maison de Cussay, dans le sud du département, entre Ligueil et Descartes, et qui serait du à la pose défectueuse d'un compteur Linky, France Bleu Touraine s'est procuré un rapport publié en 2011 par le SIEIL, le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, en pleine phase d'expérimentation de ce compteur communiquant en Touraine. Dans cette enquête réalisée auprès de 1500 ménages tourangeaux, on apprend que l'incendie de Cussay n'est pas le premier du genre à être survenu en Indre-et-Loire. On apprend notamment qu'il y a eu plusieurs incidents électriques suite à la pose des compteurs Linky.

Alain Barreau détaille la liste des incidents recensés. Il fait partie du collectif Citoyens vigilants de Cussay, un collectif opposé aux compteurs Linky. "Deux compteurs ont pris feu et fondu, un disjoncteur a pris feu, il y a de la surtension, des téléviseurs grillés, des appareils grillés. Tout ça, ça a été répertorié et on fait comme s'il ne s'était rien passé".

Faux répond Jean-François Thiel, le directeur territorial d'Enedis en Indre-et-Loire. Des choses ont bel et bien changé après la réalisation de cette enquête en 2011, et avant la généralisation de Linky à toute la France fin 2015. "Les poseurs ont été équipés d'outillages dynamométriques permettant de serrer au mieux les fils", des problèmes de serrage étant souvent à l'origine d'incidents électriques.

En la matière pourtant, "le risque zéro n'existe pas" et n'existera jamais.

Jean-Luc Dupont veut bien insister là dessus, c'est le président du SIEIL, il l'était aussi à l'époque de l'enquête de 2011. "Ce n'est pas propre à Linky, il y a déjà eu des compteurs bleus qui ont pris feu, il y en a eu des milliers à l'échelle du territoire national. C'est pour ça qu'on confie la pose à des entreprises professionnelles qualifiées, avec des gens formés, pour qu'on limite le risque".

Enedis assure d'ailleurs que des contrôles aléatoires sont menés régulièrement, même si évidemment dit Jean-François Thiel, **"on ne peut pas être derrière tous les poseurs"**.

On recense 50 000 incidents d'origine électrique chaque année en France, 97% d'entre eux sont liés à l'installation intérieure des clients. Et selon le SIEIL, il n'y a pas d'augmentation de ce chiffre depuis le début de la généralisation de Linky à toute la France fin 2015.

ÉNERGIES NOUVELLES

La FNCCR, Observ'ER et l'Ademe publient leur baromètre annuel de l'électricité renouvelable

Source : Environnement magazine

Date : 10 janvier 2018



Mardi 9 janvier, Observ'ER, la FNCCR et l'Ademe ont publié leur baromètre 2017 de l'électricité renouvelable : elle représente presque 22 % de la consommation électrique française.

En 2017, presque 22 % de la consommation électrique française provient des énergies renouvelables. C'est ce que constate le baromètre des énergies renouvelables électrique en France, publié le mardi 9 janvier par l'organisme Observ'ER, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR - Territoire d'énergie) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). D'après ce baromètre, les puissances d'électricité renouvelable raccordées en 2017 ont dépassé les 49 GW.

La filière éolienne en plein essor

Filière par filière, ce baromètre fait état de la puissance installée, de la production électrique, du nombre d'emplois directs ainsi que du chiffre d'affaire et met en perspective les objectifs à courte échéance. Avec 12.908 MW de puissance éolienne installée à fin septembre 2017, la filière éolienne réalise « sa meilleure année en matière de puissance raccordée ». Elle « confirme son dynamisme retrouvé et affirme son rôle de relais de croissance dans les territoires », précise le baromètre.

« La projection de la dynamique actuelle devrait permettre de conclure 2017 sur un volume total de 1.600 MW et un parc total proche des 13.500 MW », est-il précisé. Rappelons que l'ambition de la filière pour fin 2018 est d'atteindre un parc de 15.000 MW. Une ambition « tout à fait réalisable à condition que le secteur maintienne son rythme », estiment les trois organismes à l'origine de ce baromètre. « En revanche, pour atteindre 26 GW en 2023, soit la fourchette haute fixée dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (la fourchette basse étant elle fixée à 21,3 GW), la cadence devra encore s'accélérer et passer les 2 GW installés par an, et ce dès 2018 ». Par ailleurs, la filière éolienne compte 15.990 emplois directs fin 2016, pour un chiffre d'affaires de 4,5 millions d'euros. Le grand-Est, les Hauts-de-France et l'Occitanie sont les trois régions plus équipées et productrices d'énergie éolienne.

Le photovoltaïque en route vers l'autoconsommation

La filière photovoltaïque ne s'est pas démarquée en 2017 selon ce baromètre : « de janvier à septembre 484 MW ont été raccordés, pour 465 à la même période en 2016 », est-il indiqué. Au deuxième trimestre cependant, les installations de plus d'1 MW ont connu un pic, avec 153 MW raccordés : « Il s'agit de la plus haute valeur depuis le troisième trimestre 2015, qui avait été marqué par le raccordement d'une centrale de 230 MW », indique le baromètre. Fin septembre 2017, la puissance photovoltaïque atteint donc 7.686 MW. La filière compte 5.700 emplois directs fin 2016, pour un chiffre d'affaires de 3,8 millions d'euros. Le rapport remarque que le nombre d'emplois dans la filière solaire est en constante diminution depuis 2010, où ils étaient estimés à 32.000. Ceci s'explique notamment par l'évolution de la filière vers l'autoconsommation et le numérique, comme le souligne le baromètre. Les régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Paca sont celles qui possèdent les plus grandes puissances raccordées à fin septembre 2017.

L'Auvergne-Rhône-Alpes, région leader de la production d'hydroélectricité

L'hydroélectricité de son côté, « reste la première source d'énergie électrique renouvelable en France ». Fin septembre 2017, la puissance installée représente 25.781 MW et atteint presque l'objectif 2023 de 25.800 MW de puissance installée. L'objectif 2023 de production d'hydroélectricité est déjà atteint en 2016, à savoir 64 TWh. « L'hydroélectricité est la deuxième source d'électricité du pays, après le nucléaire », rappelle le baromètre. Cette filière emploie 12.340 personnes et représente un chiffre d'affaires de 3,6 millions d'euros. L'Auvergne-Rhône-Alpes est la région pionnière en terme d'énergie hydroélectrique avec une production de 21.978 GWh au 30 septembre 2017. Elle est suivie par l'Occitanie (8.439 GWh) et la région Paca (8.802 GWh). A noter cependant qu'en novembre dernier, lors de la publication du panorama des ENR au troisième trimestre par le SER, Jean-Louis Bal, président du SER soulignait que « la productivité de l'hydraulique [avait] diminué de 18 % par rapport au troisième trimestre 2016 ». En cause : la sécheresse qui a frappé la France durant l'été 2017, en comparaison avec l'année 2016 où « les conditions hydrologiques étaient particulièrement favorables ».

Les autres filières de production d'électricité renouvelable sont également passées au crible : par exemple, la filière biomasse est en développement avec une puissance installée de 589,5 MW à fin septembre 2017. Elle emploie 6.160 personnes pour un chiffre d'affaires de 1,6 millions d'euros. La filière biogaz « se structure peu à peu ». Fin septembre 2017, 412 MW de puissance sont installés et la filière compte 1.570 emplois directs pour un chiffre d'affaires, toutes valorisations confondues, de 372 millions d'euros. Quant à la filière des énergies marines renouvelables (EMR), elle représente une « formidable opportunité » selon ce baromètre : « au-delà de leur rôle dans la transition énergétique, ces technologies offrent la possibilité de développer un savoir-faire industriel national tourné vers l'export », est-il argumenté. Fin septembre 2017, la puissance d'EMR installée atteint 263 MW. La filière emploie pour l'heure 2.090 personnes pour un chiffre d'affaires de 592 millions d'euros. Mais la France semble prendre du retard dans le développement de cette filière qui représente pourtant « un grand potentiel ».

L'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie, en tête au classement régional

L'Auvergne-Rhône-Alpes possède à fin septembre 2017, une puissance électrique renouvelable, toutes filières confondues, de 13.007 MW et se positionne au premier rang français. Elle est suivie par l'Occitanie avec 8.410 MW de puissance électrique renouvelable totale. Vient ensuite le Grand Est (6.071 MW), la Nouvelle-Aquitaine (4.747 MW), la région Paca (4.675 MW), , les Hauts-de-France (3.304 MW), la Bretagne (1.498 MW), le Centre-Val de Loire (1.397 MW), la Bourgogne-Franche-Comté (1.375 MW), le Pays-de-la-Loire (1.282 MW), la Normandie (989 MW), l'Ile-de-France (488 MW) et la Corse (389 MW). Les régions d'Outre-mer sont en fin de classement : la Réunion possède 347 MW de puissance électrique renouvelable totale, suivie par la Guyane (182 MW), la Guadeloupe (107 MW), la Martinique (70 MW) et Mayotte (15 MW).

Energies renouvelables - L'éolien et le photovoltaïque affichent leur dynamisme

Source : Localtis

Date : 9 janvier 2018



© Fotolia

Alors que le ministre Nicolas Hulot souhaite un changement d'échelle dans la transition énergétique et annonce un quasi-doublement des volumes d'appels d'offres dans le solaire, le baromètre annuel qu'Observ'ER a publié le 9 janvier, en partenariat avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), tombe à pic pour prendre la température de ces énergies renouvelables électriques et souligner l'importante prise par les acteurs publics dans cette dynamique. L'éolien affiche une santé de fer. L'hydroélectricité et la géothermie stagnent. Outre un bilan par filière, cette étude fourmille d'initiatives locales et offre un aperçu par région des productions, objectifs et potentiels.

Le ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, a profité d'une visite le 8 janvier d'installations éoliennes et solaires dans la Sarthe pour détailler des axes d'accélération du déploiement des énergies renouvelables électriques. Une dynamique, un cadre que le gouvernement entend renforcer à l'approche de la révision d'ici fin 2018 de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Le ministre a annoncé un changement d'échelle dans les appels d'offres, "que l'on va quasiment multiplier par deux sur le solaire". "On va changer d'échelle en essayant de rendre acceptable tous ces projets et de sortir d'une position conflictuelle", a-t-il ajouté. Ce message à destination de la filière photovoltaïque conforte ce secteur dans sa quête de compétitivité. Le volume des appels

d'offres solaires passera de 1,5 à 2,5 gigawatts par an, et ce dès mars prochain pour les installations sur bâtiment et en juin pour les centrales au sol. "La quatrième période de l'appel d'offres pour les installations sur bâtiments (clôture le 9 mars) portera ainsi sur 200 MW", précise son ministère, qui prend par ailleurs acte de la nette accélération du développement de l'autoconsommation, "avec environ 8.000 projets déclarés en 2016 et 6.000 sur le seul premier semestre 2017".

Année de l'autoconsommation

Un tarif doit être arrêté pour soutenir les petites installations d'autoconsommation, tandis que pour les plus grandes, le soutien passe par de classiques appels d'offres, une politique prédominante en France. "Mais ce sont les régions et collectivités qui ont été parmi les premières à se saisir du phénomène. De plus en plus en quête d'autonomie dans leur politique énergétique, elles ont lancé dès 2015 des appels à projets en autoconsommation d'électricité photovoltaïque. Soit avant la mise en place nationale d'un cadre réglementaire bien défini", resitue Observ'ER dans son baromètre annuel des énergies renouvelables électriques présenté le 9 janvier.

Ce baromètre comprend un focus sur l'autoconsommation d'électricité qui, de "marginale il y a trois ans, est devenue une composante centrale de la filière photovoltaïque", avec, grâce aux technologies numériques, des potentialités jugées "immenses". "Mais ce chamboulement pose des questions, notamment au niveau du financement des réseaux électriques nationaux", prévient Observ'ER. Et des verrous restent à lever. Pour André Joffre, le PDG de l'entreprise Tecsol interrogé par Observ'ER, le principal se trouve "dans l'autoconsommation collective, un secteur où il faut pouvoir échanger de l'énergie sans être limité en aval par un transformateur et qu'une commune puisse par exemple faire circuler son électricité solaire entre les différents bâtiments qu'elle exploite". Selon lui c'est techniquement réalisable... mais la loi ne le permet pas.

L'éolien, ce relais de croissance

La France comptait fin 2017 plus de 49 gigawatts de capacités de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, soit près de 22% de la consommation électrique du pays. "Les efforts des territoires pour mieux prendre en main leur avenir énergétique portent leurs fruits", souligne Pascal Sokoloff, directeur général de la FNCCR. "En 2016, les puissances électriques renouvelables raccordées ont progressé de 6,7 % par rapport à 2015. Sur les trois premiers trimestres de 2017, l'augmentation a été de 3,9%. L'hydraulique reste la première filière de production d'électricité renouvelable avec un peu moins de 60% du parc. Mais sa capacité totale ne s'accroît pratiquement plus. L'éolien est le secteur qui a le plus progressé", relève Observ'ER. Il atteint près de 13 GW de puissance installée, représente 16.000 emplois, affirme son rôle de "relais de croissance dans les territoires" mais bute sur des obstacles qui freinent son développement et dont il doit "se débarrasser" afin de monter en puissance. En 2017, une centaine de nouvelles installations ont été mises en service. "La France est parvenue à rattraper le retard pris entre 2011 et 2013 pour désormais pleinement s'inscrire dans la lignée de ses objectifs à fin 2018. La projection de la dynamique actuelle devrait permettre de conclure 2017 sur un volume total de 1.600 MW et un parc total proche des 13.500 MW. Les 15.000 MW d'éolien terrestre ambitionnés à fin 2018 seraient alors tout fait réalisables, à condition que le secteur maintienne son rythme. En revanche, pour atteindre 26 GW en 2023, la cadence devra s'accélérer et passer les 2 GW installés par an, et ce dès 2018", poursuit l'Observatoire des énergies renouvelables.

Retombées des éoliennes

Deux régions - Grand Est et Hauts-de-France - concentrent à elles seules 47% du parc total national. L'observatoire constate que dans les autres, "les puissances raccordées sont réparties de façon relativement équilibrée, hormis pour l'Île-de-France, la Corse, Paca et les DOM, qui disposent chacun de moins de 80 MW. Les plus fortes progressions de puissance depuis début 2017 sont à mettre au crédit des Hauts-de-France (23% de nouvelles capacités raccordées)". Observ'ER souligne le rôle économique de la filière : revenus que la collectivité perçoit à plusieurs niveaux, location de terrains, cotisation foncière des entreprises, etc. Et le fait que l'éolien peut être un relais de croissance pour les territoires "à condition d'être bien renseigné". Ainsi, une éolienne de 2 MW rapporte annuellement près de 20.000 euros aux collectivités territoriales (étude Amorce/Ademe). "Au niveau national, c'est plus de 100 millions d'euros qui sont versés aux territoires, avec comme objectif "d'aller vers une meilleure répartition de l'intéressement fiscal, en donnant une part directement aux communes".

Développement photovoltaïque

Après l'éolien, la filière qui progresse le plus est le photovoltaïque avec 550 MW de raccordements supplémentaires. Observ'ER note un regain de connexions sur le secteur du résidentiel et estime que "les politiques d'appels d'offres commencent tout juste à porter leurs fruits". La région Nouvelle-Aquitaine totalise le plus grand nombre de mégawatts raccordés (1.871 MW), suivie de l'Occitanie et de la Provence-Alpes-Côte d'Azur. Mais en nombre d'installations, c'est l'Auvergne-Rhône-Alpes (63.359) qui se démarque, du fait du développement important dans cette région de petites installations sur toiture. Sur l'efficacité dans ce secteur du dispositif d'appel d'offres, Observ'ER émet une nuance : elle pose question car "pour être sélectionnés certains développeurs proposent des projets aux marges très serrées, voire trop serrées", d'où un fort taux d'abandon par la suite.

Les autres filières

Quant à la filière hydroélectrique, son développement n'est pas de grande ampleur. La PPE projette un parc identique à fin 2018. France Hydro Électricité déplore une révision à la baisse des ambitions pour le secteur qui se traduirait, selon ce syndicat, par une perte d'activité économique pour les territoires. Le renouvellement des concessions des grandes installations (plus de 4,5 MW) a peu avancé et reste un dossier non tranché. Du côté de la production d'électricité à partir de biomasse solide, Observ'ER recense une quarantaine de centrales en fonctionnement ou en construction. Sont citées les cogénérations au bois installées sur des réseaux de chaleur d'agglomérations (Angers, Rennes, Tours, Lens, Limoges, Orléans). La production électrique à partir de biogaz, souvent issu de centres de stockage de déchets, s'établit principalement dans les régions Île-de-France, Nouvelle Aquitaine, Hauts-de-France et le Grand Est. Par ailleurs, un point est fait sur l'émergence de la filière des combustibles solides de récupération (CSR) et sa meilleure prise en compte. Pour la géothermie, Observ'Er revient sur la multiplication des projets en Alsace - dont deux en phase de construction dans l'Eurométropole de Strasbourg - mais aussi dans la vallée du Rhône et le Massif central, "même si l'essentiel du développement interviendra à l'export". Enfin, du côté des énergies marines renouvelables (EMR), "alors que plus de 1.550 MW de puissance en mer ont été installés en Europe en 2016 (...), la France ne dispose toujours pas de la moindre éolienne en mer en service", conclut Observ'Er.

D'ici 2020, les énergies renouvelables devraient être compétitives face aux énergies fossiles

Source : Environnement magazine

Date : 15 janvier 2018



Selon une étude de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables publiée ce samedi 13 janvier, les coûts de production des énergies renouvelables sont en constante baisse et devraient continuer dans cette dynamique pour atteindre des prix compétitifs face aux énergies fossiles, d'ici 2020.

D'ici 2020, toutes les énergies renouvelables seront compétitives face aux énergies fossiles, estime une étude publiée ce samedi 13 janvier par l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (Irena). Ainsi, d'après les projections de l'Irena, toutes les technologies renouvelables afficheront un coût moyen compris entre 0,03 et 0,10 dollars/kWh en 2020, quand les énergies fossiles devraient quant à elles, afficher des coûts compris entre 0,05 et 0,17 dollars/kWh. Cette étude sur « les coûts de production des énergies renouvelables en 2017 » à l'échelle mondiale, a été présentée à l'occasion de la huitième assemblée générale de l'Irena, qui s'est déroulée le 13 janvier à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis) et a réuni les représentants de 153 pays.

« Cette nouvelle dynamique signale un changement important dans le paradigme énergétique », a déclaré Adnan Z. Amin, Directeur général de l'Irena dans un communiqué. « Ces baisses de coûts dans les différentes technologies sont sans précédent et représentatives de la mesure dans laquelle l'énergie renouvelable perturbe le système énergétique mondial », poursuit-il.

Une diminution de 73 % des coûts de production de l'électricité solaire depuis 2010

L'Irena indique dans son rapport que les coûts de production d'électricité éolienne ont chuté d'environ 23 %, et ceux de l'électricité solaire de 73 % entre 2010 et 2017. L'année passée, ils ont atteint 0,06 dollars/kWh pour l'éolien terrestre, 0,10 dollars/kWh pour le photovoltaïque. Les projets éoliens offshore commandés entre 2020 et 2022 devraient coûter entre 0,06 et 0,10 dollars/kWh. Les coûts des bio-énergies, de la géothermie et de l'hydroélectricité ne sont pas en reste : d'après l'étude de l'Irena, ils ont également « riva­lisé en 2017 avec les énergies fossiles », avec un coût moyen de 0,07 dollars/kWh. Les prix records observés ces derniers mois se situent notamment au Mexique, en Arabie Saoudite, au Chili ou encore en Inde. En réaction à cette publication, le directeur général d'Enercoop Emmanuel Soulias a souligné qu'« en France aussi, le coût des énergies renouvelables ne cesse de diminuer. Les résultats des appels d'offres de la CRE montrent des baisses régulières. Par exemple, le coût des centrales solaires au sol a été divisé par 6 entre 2007 et 2014, et le dernier appel d'offres établit un prix moyen à 63,9 €uros /MWh, alors que le prix du marché de l'énergie actuel est à 44 euros / MWh ».

Gaz naturel véhicule : huit projets soutenus pour déployer 100 nouvelles stations sur le territoire

Source : Localtis

Date : 15 janvier 2018



© Ministère de la Transition écologique et solidaire | Réseau des stations GNV publiques accessibles aux PL (existantes et déploiement issu du PIA)

Le gouvernement a présenté le 11 janvier les huit lauréats de l'appel à projets "Solutions intégrées de mobilité GNV". Développés par des collectivités et des entreprises pour déployer des véhicules de transport de marchandises roulant au gaz naturel, moins polluant que le gazole, et des stations d'approvisionnement, ces projets vont bénéficier de 30 millions d'euros d'aides de l'Etat.

Le gouvernement a présenté le 11 janvier les huit lauréats de l'appel à projets "Solutions intégrées de mobilité GNV" qui avait été lancé en 2016 par l'Etat et

l'Ademe dans le cadre de l'action "Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique" du Programme d'investissements d'avenir (PIA). Alors que la France ne dispose aujourd'hui que de 38 stations publiques de gaz naturel véhicule pour un accès poids lourds, les projets sélectionnés doivent permettre d'installer sur le territoire dans les quatre prochaines années 100 nouvelles stations d'approvisionnement et de mettre en service plus de 2.100 véhicules équivalent poids lourds dédiés au transport de marchandises, a détaillé le gouvernement dans un communiqué. Ces projets représentent plus de 381 millions d'euros d'investissements dont 30 millions d'euros d'aides de l'Etat.

Plusieurs régions bénéficiaires

Via la société Seven Occitanie, les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine prévoient ainsi de déployer 20 stations et de mettre en circulation plus de 400 véhicules. La région Bretagne va déployer 9 stations et mettre en circulation plus de 180 véhicules. A travers Vendée GNV, la région Nouvelle Aquitaine va aussi déployer 7 stations et mettre en circulation plus de 140 véhicules sur le territoire vendéen. Portés par la société Proviridis et soutenus par les régions PACA, Grand Est et Hauts-de-France, les projets VGAS et VGAS2 vont déployer 10 stations et mettre en circulation plus de 200 véhicules. Le groupe de gaz industriels Air Liquide porte également un projet de 24 stations et de 600 véhicules à l'échelle nationale. Les autres projets impliquent des entreprises de l'énergie (Total, Engie). Côté investissements en véhicules, l'appel à projets profite à plus de 150 bénéficiaires - PME de transport pour plus de la moitié d'entre eux mais aussi de grands groupes de transport (XPO, Jacky Perrenot, etc.), des collectivités territoriales ou des chargeurs (Carrefour, Groupe Casino, La Poste, etc.).

Potentiel important dans le transport routier

Le gaz naturel véhicule (GNV) n'est pas encore largement diffusé, mais il peut se substituer au gazole, beaucoup plus émetteur de particules fines. Il est aussi moins cher, même si les modèles de véhicules sont plus chers à l'achat. Son potentiel est important dans le transport routier de marchandises et de personnes (bus, cars, etc.). Le soutien de l'Etat vise à "impulser une dynamique décisive en vue d'atteindre les ambitions européennes et nationales de carburants alternatifs", précise le gouvernement et l'Ademe dans leur communiqué. La loi sur la transition énergétique de 2015 prévoit que 3% des poids lourds roulent au gaz naturel en 2023, soit une multiplication par dix de la consommation de gaz carburant.

INFRASTRUCTURES DE RECHARGE

Une voiture électrique rechargeable sur une prise de courant ordinaire

Source : Epoch Time

Date : 9 janvier 2018



L'équipementier automobile français Valeo présente un véhicule à deux places, 100% électrique au Salon international de l'électronique grand public de Las Vegas le 8 janvier 2018. Selon Valeo, la basse tension (48 volts) rend le système et la voiture plus abordables. (JULIE CHARPENTRAT / AFP / Getty Images)

L'équipementier automobile français Valeo a dévoilé lundi un prototype de petite voiture citadine 100% électrique, présentée comme la première à fonctionner sous basse tension électrique, permettant au système d'être moins coûteux, selon le groupe. Il faut compter environ 7500€ pour acquérir un véhicule de ce type.

« Nous voulons que l'électrique soit accessible pas seulement aux stars mais aussi aux infirmières ou aux enseignants », a expliqué lundi James Schwyn, un des responsables du groupe en Amérique du Nord, lors d'une conférence de presse organisée à la veille de l'ouverture officielle du CES, le salon de l'électronique grand public, à Las Vegas aux États-Unis.

Valeo a donc mis au point une petite voiture 100% électrique de deux places, capable d'atteindre 100 km/h et d'une autonomie de 100 km, fonctionnant sous basse tension (48V), suffisante pour les trajets du quotidien en zone urbaine, selon les responsables du groupe.

Elle peut être rechargée sur n'importe quelle prise de courant.



(JULIE CHARPENTRAT/AFP/Getty Images)

« La révolution, c'est que, compte tenu du poids (réduit) et de la puissance (réduite), il n'y a pas besoin du système coûteux qu'est la haute tension », a aussi dit M. Schwyn.

Les véhicules 100% électriques actuels fonctionnent sous haute tension, nécessaire pour mouvoir des engins plus gros, plus lourds et plus puissants, mais elle exige des composants et des « systèmes obligatoires garantissant la sécurité des usagers des véhicules à haut voltage », explique Valeo.

Du coup, le système « basse tension » est plus économique et permet de revenir « 20% » moins cher que les systèmes électriques courants, assure le groupe, qui a mis au point le prototype avec une université de Shanghai, en Chine.

La Chine, dont les autorités cherchent à promouvoir l'électrique, représente actuellement un marché d'un million de petits véhicules électriques à vitesse réduite, selon l'équipementier. C'est donc un des marchés visés par Valeo pour ce système basse tension, mais il cible de façon plus générale les marchés urbains dans le monde.

Pour la première fois, Valeo a conçu le moteur de la petite voiture, et pas seulement ses composants, « s'ouvrant (ainsi) à un nouveau métier et de nouvelles perspectives », précise le groupe dans un communiqué.

Pour autant, Valeo « n'a pas l'intention de se lancer dans la fabrication de véhicules », a précisé le patron du groupe Jacques Aschenbroich lors de la conférence de presse.

En 2017, la vente de véhicules électriques a augmenté de 13% en France

Source : Environnement magazine

Date : 11 janvier 2018



Par Eva Gomez, le 11 janvier 2018

Mardi 9 janvier, l'Association nationale pour le développement de la mobilité électrique a publié son baromètre mensuel du marché des véhicules électriques. L'occasion de dresser un bilan de l'année 2017 - où presque 31.000 véhicules électriques ont été immatriculés - et d'établir des perspectives pour 2018.

30.921 véhicule électriques ont été immatriculés en 2017, ce qui représente une hausse de 13% par rapport à l'année 2016, constate l'Association nationale pour le développement de la mobilité électrique (Avere) dans son baromètre publié ce mardi 9 janvier. Cette hausse est néanmoins moins importante que celle de 26%, relevée entre 2015 et 2016. « Le marché de l'électrique représente ainsi un peu plus de 1,2% des immatriculations de véhicules neufs en 2017 », précise Avere.

Renault domine le marché avec la Zoé

Le marché du véhicule électrique particulier enregistre une hausse de 14% par rapport en 2016, soit 25.983 nouvelles immatriculations. Il est « en constante progression depuis son lancement », remarque l'association. A noter également que parmi les nouvelles immatriculations, 1.073 comportent un « prolongateur d'autonomie ». La Renault Zoé reste en tête du classement des ventes de véhicules électriques particuliers, avec 15.245 immatriculations supplémentaires. Les ventes de la Zoé sont également en constante progression, avec une hausse de 34% des immatriculations par rapport à 2016. Ceci s'explique par le fait que ce modèle « propose depuis fin 2016 une autonomie de 400 kilomètres, bien supérieure à ce qu'offrent actuellement les autres véhicules de la même catégorie », souligne l'Avere. Vient ensuite, loin derrière, la Nissan Leaf avec 2.381 immatriculations en 2017 (soit une baisse de 38% par rapport à 2016), la BMW i3 avec 1.954 immatriculations (+ 45%), la Smart ForTwo (938 immatriculations contre 26 en 2016), la Peugeot Ion (874 immatriculations, soit une baisse de 27%) et la Tesla Model S (862 immatriculations, soit +9%).

La vente de véhicules utilitaires électrique est également dans une dynamique positive en 2017 : +8% des ventes avec la mise à la route de 6.011 véhicules supplémentaires. Là aussi, le constructeur Renault domine le marché avec son Renault Kangoo (2.546 unités, +7%), suivi par la Zoé (675 immatriculations, +67%). Vient ensuite le Peugeot Partner (660 véhicules, +50%). Enfin, le marché du véhicule hybride rechargeable a explosé d'après ce baromètre : +67% par rapport à 2016 avec 10.803 immatriculations supplémentaires enregistrées. Cette dynamique est due « aux nombreux nouveaux modèles commercialisés », précise l'Avere. Mercedes domine ce marché en 2017 avec l'immatriculation de 2.112 GLC. Vient ensuite la Volkswagen Golf GTE, qui enregistre 871 immatriculations supplémentaires (-17%) et la BMW 225 xe (762 unités, +53%). « Sur l'ensemble de l'année 2017, le marché de la voiture hybride rechargeable représente 0,51% des immatriculations de véhicules neufs en France, contre 0,32% en 2016 », indique le baromètre.

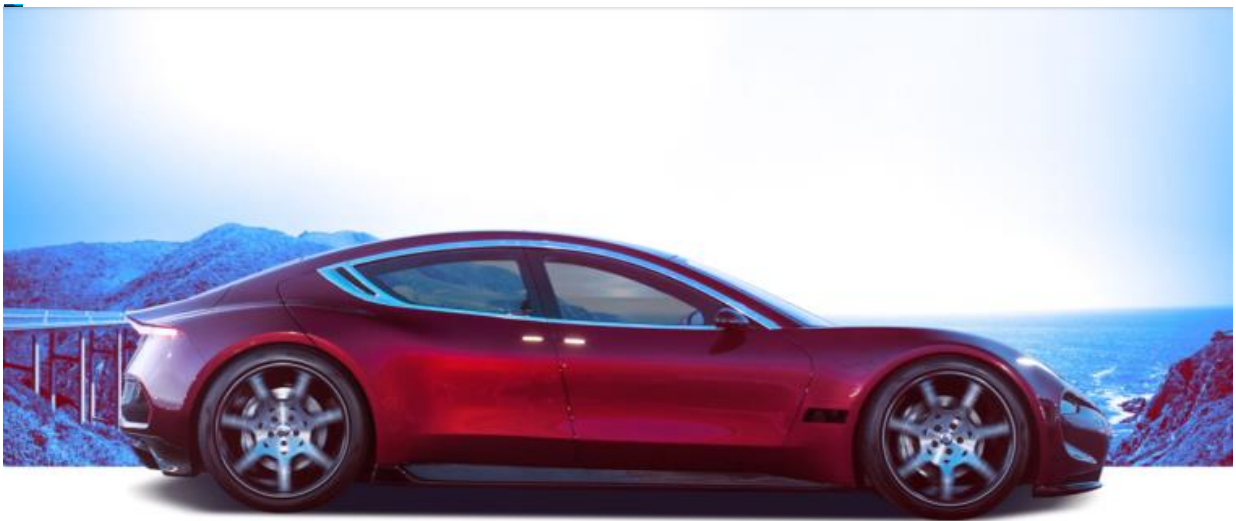
Evolution réglementaire en 2018

Selon l'Avere, l'année 2018 « s'annonce prometteuse » : en effet, l'association souligne l'arrivée attendue de nombreux nouveaux modèles. « La diversité de l'offre devrait ainsi permettre aux différents marchés de se maintenir et de prospérer en 2018 ». Néanmoins, le soutien de l'Etat au développement du marché de l'automobile électrique est indispensable à son développement, estime l'association. Cette dernière craint les éventuels « effets négatifs de la suppression du bonus écologique pour les hybrides rechargeables et de la réduction de la prime à la conversion pour les véhicules 100% électriques ». L'Avere estime donc que « le marché devra être surveillé avec attention en 2018, afin de déterminer si le soutien apporté par les pouvoirs publics est adapté aux enjeux de réchauffement climatique et de pollution que nous connaissons ».

Bientôt des voitures électriques capables de se recharger en une minute ?

Source : Sciences Post

Date : 15 janvier 2018



Une technologie de batterie à électrolyte solide permettant de raccourcir le temps de charge est actuellement en développement. Selon son concepteur, Henrik Fisker, ancien designer en chef de la marque Aston Martin, cette nouvelle technologie permettrait de faire un plein complet en une minute.

Il se déroule une lutte acharnée dans le secteur de l'automobile électrique, toujours dominé par Tesla, en croissance rapide. Cependant de nouveaux rivaux - grands constructeurs comme start-up - voient le jour. Henrik Fisker, ancien designer en chef de la marque Aston Martin, affirme de son côté tirer son épingle du jeu en affirmant son intention de révolutionner le secteur avec une nouvelle batterie de qualité supérieure. Après avoir quitté la marque de voiture de luxe, l'homme a en effet créé sa propre société, et déposé des brevets visant à protéger un nouveau type de batterie capable de se charger beaucoup plus rapidement que les batteries lithium-ion, actuellement utilisées.

Pour l'heure, les détails de cette conception restent non divulgués. Nous savons néanmoins que cette nouvelle batterie serait capable de contenir 2,5 fois l'énergie d'une batterie lithium-ion traditionnelle, et qu'elle pourrait se charger à un rythme beaucoup plus rapide. Peut-être en une minute, nous dit-on, permettant

ainsi de contourner le moteur à combustion et de pousser l'automobile vers l'électrification de masse. Fisker espère avoir cette batterie dans ses voitures d'ici 2023 au plus tard, mais concède que pour l'instant, la technologie est loin d'être au point.

Toujours est-il que, comme le souligne très justement le designer, « *les voitures électriques ne domineront pas le marché de l'automobile tant que nous n'aurons pas de meilleures batteries* ». Les batteries lithium-ion qui alimentent actuellement les véhicules électriques (EV) pourraient donc bientôt céder la place à ces nouvelles batteries plus puissantes. Les capacités et la portée des véhicules électriques pourraient donc sérieusement progresser et changer la donne dans un secteur qui ronronne depuis des décennies.

La Norvège et la France en tête des ventes de véhicules électriques en Europe

Source : Environnement magazine

Date : 15 janvier 2018

La Norvège et la France en tête des ventes de véhicules électriques en Europe

Environnement magazine



Par Eva Gomez, le 24 janvier 2018

Mardi 23 janvier, l'Association nationale pour le développement de la mobilité électrique a dévoilé les chiffres 2017 de vente de véhicules électriques en Europe : 150.000 nouvelles immatriculations ont été délivrées, ce qui porte à plus de 500.000 le nombre de véhicules électriques circulant en Europe.

149.086 véhicules électriques (VE) ont été immatriculés en 2017 en Europe, faisant de 2017, « une année record », selon l'Association nationale pour le développement de la mobilité électrique (Avere). Ainsi, le marché du VE a augmenté de 43,9% par rapport à 2016. « Les VE représentent désormais 0,9 % du marché automobile global, contre 0,6 % en 2016. Aujourd'hui, 501;798 modèles électriques circulent en Europe », précise l'Avere.

La Norvège est le pays en tête des ventes de VE, avec 33.791 nouvelles immatriculations en 2017, « soit 17,2% des ventes totales ». Elle enregistre une hausse des ventes de 35,9% par rapport à 2016. Vient ensuite la France, avec ses 30.921 nouvelles immatriculations et une hausse de 13,2%. Les VE représentent 1,2% du marché automobile français. En troisième place, on retrouve l'Allemagne qui a doublé ses ventes en 2017 : +110,6% et 28.493 nouveaux véhicules immatriculés, ce qui représente 0,8% du marché. Le Royaume-Uni enregistre quant à lui une hausse de 30,8% par rapport à 2016, avec 14.681 nouveaux VE mis à la route (0,5%

du marché). « Au total, ces quatre pays comptent pour 72,4 % du marché du véhicule batterie électrique en 2017. Un bon point doit cependant être accordé aux Pays-Bas, qui avec 1,73 % de parts de marché, est le second pays où la pénétration de l'électrique est la plus forte », indique l'Avere. A noter également que le Portugal a plus que doublé ses ventes de VE en 2017, et enregistre une hausse de 120,5%.

Pour l'association, « l'observation des marchés européens confirme que le soutien public est la condition sine qua non au développement de l'électromobilité. On le constate d'autant plus avec le marché danois, dont la dégringolade continue depuis l'abandon de la politique publique de développement des véhicules électrique en 2015 ». En effet, le Danemark enregistre une baisse de 45,5% par rapport à 2016, avec seulement 751 nouvelles immatriculations.

Renault domine le marché européen avec la Zoé

Le modèle de VE le plus vendu en Europe est la Renault Zoé, avec 31.302 nouveaux véhicules mis à la route, « soit une hausse de 44% par rapport à 2016 », précise l'Avere. 50% de ces modèles vendus l'ont été en France. La Renault Zoé est également en tête des ventes de VE en Allemagne, Autriche, Espagne, Portugal et Danemark. Renault obtient ainsi 23,8% du marché européen en 2017, avec 35.535 VE vendus à travers l'Europe. Ce qui représente une progression de 38,4% par rapport à 2016. Vient ensuite la Nissan Leaf, « très populaire au Royaume-Uni », souligne l'Avere, avec 17.293 nouvelles immatriculations. Ce qui représente tout de même une baisse de 6,9% par rapport à 2016. « Enfin, 14 785 BMW i3 (hors REX) ont été mises à la route (+ 52,8 %) dont la grande majorité (5 035) en Norvège », précise l'Avere.